

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 10 novembre 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° CC-2023-193**Objet de la délibération : "ACTION CŒUR DE VILLE"- COMMUNE DE BRIGNOLES -
CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE - AVENANT N°2**

L'an deux mil vingt-trois, le dix novembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 novembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FREYNET Jacques, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe, BARTHELEMY Olivier.

Absents ayant donné procuration :

- LOUDES Serge donne procuration à DEBRAY Romain, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, BERTIN-PATOUX Lydie donne procuration à ARTUPHEL Ollivier, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, GIUSTI Annie donne procuration à PAILLARD Carine, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, NEDJAR Laurent donne procuration à LASSOUTANIE Chantal.

Absent suppléé :

- CLERCX David suppléé par FERRANTE Geneviève.

Absents : BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Sébastien BOURLIN

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 157 de la loi ELAN du 23 novembre 2018 portant sur la création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

VU la circulaire D18017213 du 4 février 2019 ayant pour objet l'accompagnement par l'Etat des projets d'aménagement du territoire, et présentant l'ORT ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2018-205 du Conseil Communautaire du 29 juin 2018 approuvant la convention cadre « Action Cœur de Ville de la Commune de Brignoles » et la délibération n°2021-43 relative à l'avenant n°1 ;

CONSIDERANT que le dispositif « Action Cœur de Ville », mis en place par le gouvernement, a pour objectif de revitaliser les villes ayant une fonction de centralité pour leur bassin de vie et constituant un pôle de rayonnement régional dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » ;

CONSIDERANT qu'une Convention Cadre Pluriannuelle a été signée le 8 novembre 2018 et que l'engagement de la commune, avec l'Agglomération, dans cette démarche partenariale dynamique, a marqué le point de départ d'une redynamisation et d'une requalification complète du centre-ville par la mise en œuvre d'un cercle vertueux pour soutenir et développer les opérations structurantes de revitalisation de la commune ainsi que pour encourager les initiatives économiques et entrepreneuriales ;

CONSIDERANT que l'avenant 2 à la convention « Action Cœur de Ville » va permettre à la Ville de Brignoles de poursuivre ses ambitions pour revitaliser son centre-ville, d'accompagner sa transformation structurelle tout en intégrant sa transition écologique dans tous ses aspects (aménagement des espaces publics, mobilité, végétalisation, énergie) sur la période 2023-2026 ;

CONSIDERANT que cet acte 2 du programme ACV s'articule autour de 5 axes d'intervention :

- Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'Habitat.
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré.
- Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées.
- Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager.
- Axe 5 : Constituer un socle de services dans la ville ;

CONSIDERANT que la signature du présent document confirme les engagements de la Ville de Brignoles, de l'Agglomération Provence Verte, des partenaires financiers du programme, l'Etat, Action Logement, l'ANAH, la Banque des Territoires et le Conseil Départemental du Var, à poursuivre le déploiement du programme « Action Cœur de Ville » (ACV) engagé depuis 2018 ;

CONSIDERANT que le projet d'avenant a reçu l'avis favorable du Comité de Pilotage réuni le 08 septembre 2023 et du Comité régional des financeurs du 28 septembre 2023 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** les termes de l'Avenant N°2 à la Convention Cadre Pluriannuelle « Action Cœur de Ville » joint en annexe.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 10 novembre
2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND